



DECISION DU MAIRE

n° 2021/61

Objet : Contrat de cession du spectacle « La rentrée des chœurs, vingt lieux sur la mer » avec l'ensemble MUSICATREIZE représenté par son directeur délégué Olivier ENGUEHARD.

Monsieur le Maire de la Commune de Saint Mitre les Remparts,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2020/11 du 21 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Monsieur le Maire ;

D E C I D E

Article 1 : de conclure avec l'ensemble MUSICATREIZE représenté par son directeur délégué Olivier ENGUEHARD siren n°340 972 470 000 33, située 53 rue Grignan, BP 57 75004 PARIS un contrat de cession du spectacle «La rentrée des chœurs, vingt lieux sur la mer ».

- Date de la représentation : le samedi 11 septembre 2021 à 20h30
Montant : 3165.00 € (cession)

Article 2 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr ».

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le 1^{er} juillet 2021.

Le Maire,
Vincent GOYET

Acte rendu exécutoire après
publication ou notification en date du



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210701-DEC2021-61-CC
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021